

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 06/10/2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 13

Séance N° 06
13/10/2025
Délibération 079/7.5

L'an deux mille vingt-cinq, le treize octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mmes GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, HAMELIN Karine, ARTUS Pauline, PONTOIZEAU Fabienne, et Mrs MILCENT Jean-Paul, CHAUVIN Yannick, ABU-AITA Maher, HEMON Christian, CUVILLIER Jean-Claude, POUGEARD Pierre.

Absents excusés : Mmes HA Christine, MOURAIN Lisa, HENRIQUES Floriane, Mr GUILBAUD David.

Absents : Mrs PINEAU Nicolas, AVERTY Julien.

Pouvoir : Mme HENRIQUES Floriane a donné pouvoir à Mme BERNARD Béatrice

Madame ARTUS Pauline a été élue secrétaire.

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fond Vert - Projet de végétalisation et de pleine terre pour la Minoterie et la cour de l'école du Perrier

Madame Le Maire informe les membres du conseil municipal que l'Etat au titre du Fond Vert accompagne les communes pour les projets renaturation des villes et villages et présente l'analyse financière actualisée à la phase APD (Avant-Projet Définitif) du cabinet d'architecte de Ronan PRINEAU concernant le projet de végétalisation et de pleine terre pour la Minoterie et la cour de l'école du Perrier.

Vu la délibération n°13/7.5 du 23/01/2024 portant approbation de la demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fond Vert dans le cadre du projet de végétalisation et de pleine terre pour la Minoterie et la cour de l'école.

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser cette demande de subvention au vu de la présentation de l'APD qui s'élève à :

- Végétalisation de la Cour d'école : 89 754,50 € HT
- Végétalisation et pleine terre pour la Minoterie : 106 123 € HT dont 40 923 € HT pour le jardin et 65 200 € HT pour la maison

Madame Le Maire précise que les options proposées pour la végétalisation de la cour d'école ne sont pas incluses afin de respecter à ce jour le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **SOLLICITE** auprès de l'Etat, dispositif Fond Vert, une subvention de 30,52% du montant des travaux HT soit une subvention d'un montant total de 71 350,42 €.
- **S'ENGAGE** à prendre en charge la part qui lui incombe, soit un minimum de 30% du montant HT.
- **VALIDE** le plan de financement présenté ci-dessous :

Dépenses		Recettes		
Détail par poste	Montant	Subventions	Montant	%
Assistance à Maîtrise d'œuvre cour d'école	18 795,00 €	Département de la Vendée	42 308,00 €	18,10 %
Assistance à Maîtrise d'œuvre Minoterie	19 110,00 €	Conseil régional des Pays de la Loire	50 000,00 €	21,38 %
Travaux école - Base	89 754,00 €	Fonds vert	71 350,27 €	30,52 %
Travaux Minoterie - Jardin et maison	106 123,00 €	Sous-total	163 658,27 €	70,00 %
		Autofinancement et/ou emprunt	70 123,73 €	30,00 %
		Sous-total reste à charge de la collectivité	70 123,73 €	30,00 %
Total dépenses	233 782,00 €	Total Recettes	233 782,00 €	100,00 %

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,
 Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme
 Madame le Maire
 Rosiane GODEFROY



La secrétaire de séance
 Mme ARTUS Pauline